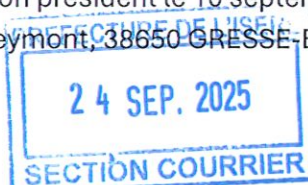


# Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le 10 septembre 2025 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Olivier BRIDELANCE.



### Présents :

- Représentant la commune : Olivier BRIDELANCE ; Gilles APELOIG et Pierre-Michel PECOUL
- Représentant les socioprofessionnels : Patricia GRILLET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Fatima CHOMAT, pouvoir à Pierre-Michel PECOUL ; Frédéric FROMENT, pouvoir à Olivier BRIDELANCE ; Frédéric MARTIN, pouvoir à Patricia GRILLET.

**Secrétaire de séance :** Patricia GRILLET

**Représentant de la Mairie :** Rémi GOUDE, maire excusé.

**En présence de :** Jean Pierre DEMENUS, Directeur ; Gilles CALVEZ, Directeur d'exploitation

### 2025 – 22 : Acceptation d'un don

- VU le Code général de la propriété des personnes publiques et le Code général des CT ;
- VU les statuts de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (EPIC) ;
- VU la délibération n° 2025-17 du 14 août 2025, devant être reprise pour sécurisation au regard de la composition du Conseil d'Administration ;

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu un don en numéraire d'un montant de 100 € d'un particulier ;  
CONSIDÉRANT que l'acceptation de ce don nécessite une délibération spécifique afin de permettre son enregistrement comptable et son intégration budgétaire ;

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

### DÉCIDE :

**Article 1 :** Le don en numéraire d'un montant de 100 € est accepté par la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

**Article 2 :** Le Président et le Directeur de la Régie sont chargés d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'encaissement et à l'inscription de cette recette au budget de l'établissement.

**Article 3 :** La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 22 septembre 2025

#### Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 22.09.2025
- de sa publication le 22.09.2025



REGIE DU DOMAINE SKIABLE  
GRESSE EN VERCORS  
38650 Gresse en Vercors  
04 76 34 30 04  
Siret 890 716 121 000 12  
remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr

**Le Président**

**Olivier BRIDELANCE**

